

Le procès d'Ameer Makhoul à Haïfa débute le 20 décembre 2010

Le procès d'Ameer Makhoul, coordinateur de Ittijah -l' Union des Associations de la communauté arabe, ONG avec statut consultatif auprès de l'ONU- et l'un des dirigeants du mouvement pour la protection des droits des citoyens palestiniens d'Israël, va s'ouvrir le 20 décembre devant le tribunal du District d'Haïfa.

C'est entre autres grâce à Ameer Makhoul que le Forum mondial de l'Education a pu se tenir à Haïfa, à Jérusalem Est et dans la Palestine occupée en octobre dernier.

Lors de son arrestation, le 6 mai dernier, Ameer Makhoul a été accusé d'assistance à l'ennemi en temps de guerre, de conspiration et d'espionnage aggravé. Pour cela, Ameer Makhoul risque un emprisonnement à vie.

Malgré l'examen d'une douzaine de disques durs et de plus de 30 000 conversations téléphoniques, c'est sur la base d'une confession arrachée après 12 jours passés au secret et lors d'un interrogatoire où il a subi des pressions physiques qu'Ameer Makhoul a signé le 27 octobre dernier, un accord de 'plaider coupable' avec les procureurs israéliens. Cet accord implique une réduction de la liste des accusations et une peine d'emprisonnement de 7 à 10 ans.

Bien évidemment, Ameer Makhoul a démenti les charges portées contre lui.

Orna Kohn de l'organisation Adalah, l'une des avocates de Makhoul, précise que «la loi israélienne définit de façon très large les dits délits sécuritaires, ce qui criminalise des attitudes ou actions que personne ne s'attendrait à voir incluses dans une clause du code criminel. Le résultat c'est qu'il est très facile pour le procureur général de convaincre un tribunal qu'une personne est coupable".

"[Avec] ce genre d'accusations, surtout ce qu'on appelle 'être en contact avec un agent ennemi', la charge de la preuve est déplacée," ajoute-t-elle. "Ainsi, c'est l'accusé qui doit convaincre la cour qu'il n'avait aucune intention d'attenter à la sécurité de l'Etat. Une fois que quelqu'un est accusé de cela, il est quasiment impossible qu'il ne soit pas déclaré coupable."

Selon Nadim Nashif, directeur de Baladna, l'Association pour la Jeunesse arabe - organisme de développement et de renforcement des capacités pour les jeunes Palestiniens d'Israël basé à Haïfa- la répression d'Ameer Makhoul et d'autres dirigeants de la société civile palestinienne met en évidence la politique israélienne qui vise à intimider les militants palestiniens qui vivent à l'intérieur d'Israël».

"Je pense que le message essentiel est qu'il y a une limite à notre liberté de militer et que si nous, militants ou personnes qui travaillons dans des ONG, ou les ONG elles-mêmes, dépassons ces lignes, alors nous serons punis ou on nous stoppera".

C'est dans ce contexte qu'il est important d'aller témoigner solidarité et soutien à Ameer Makhoul, prisonnier politique d'opinion. Non seulement Ameer Makhoul a droit à un procès juste et équitable mais au vu des conditions -contraires aux normes appliquées par un Etat de droit- dans lesquelles les charges ont été obtenues, elles doivent être abandonnées.

Il y a, en plus d'Ameer, entre 20 et 30 Palestiniens citoyens d'Israël, qui sont détenus dans les prisons israéliennes en tant que prisonniers politiques, sans oublier les 7 000 autres prisonniers politiques palestiniens des territoires occupés.

Mireille Fanon-Mendès France, présidente de la Fondation Frantz Fanon -membre du Conseil international des Forums sociaux mondiaux- et membre de l'Union Juive Française pour la Paix (UJFP) témoignera en faveur d'Ameer Makhoul.

L'UJFP est très soucieuse de l'offensive contre les Palestiniens d'Israël, menée dans le cadre d'un gouvernement où siège Avigdor Liberman, qui réclame le transfert de cette population et impose l'allégeance à l'Etat juif comme condition de la citoyenneté des Palestiniens. Elle est totalement solidaire de la lutte d'Ameer Makhool et d'Itijah pour les droits des citoyens palestiniens vivant en Israël et pour ceux du peuple palestinien. C'est donc tout naturellement qu'elle a décidé d'être présente au procès.

La Fondation Frantz Fanon et l'UJFP appellent tous les défenseurs des droits humains à intervenir pour la libération immédiate d'Ameer ainsi que pour celle de tous les prisonniers politiques palestiniens.

Paris, le 18 décembre 2010

Contact UJFP : contact@ujfp.org Tel : 0668127821